

Plafonds 2025 (en euros)

I. Plafond de la sécurité sociale

Le **plafond de la sécurité sociale** est un montant de référence (barème) pris en compte pour le calcul du montant maximal de certaines prestations sociales comme les indemnités journalières (maladie, accident du travail, maternité, paternité), les pensions d'invalidité ou les pensions de retraite du régime général.

Il est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics en fonction de l'évolution du [Smic](#).

Montant du plafond de la sécurité sociale 2025	
Nature du plafond	Plafond
Plafond annuel (PSS ou PASS)	47 100 €
Plafond trimestriel	11 775 €
Plafond mensuel (PMSS)	3 925 €
Plafond hebdomadaire	906 €
Plafond journalier	216 €
Plafond par cachet – jusqu'à 4 jours consécutifs	348 €
Plafond horaire – pour une durée de travail inférieure à 5 heures	29 €

II. Montants maxima des indemnités journalières (IJSS)

En cas d'arrêt de travail, l'Assurance Maladie verse des indemnités journalières (IJ) dont le montant est plafonné. Ces indemnités journalières couvrent les arrêts de travail pour maladie, maladie professionnelle, accident du travail (dont accident de trajet), maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption et deuil.

Les **montants maxima des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS)** sont calculés tous les ans à partir du [Smic](#) ou du plafond annuel de la sécurité sociale.

Montants maxima des indemnités journalières 2025		
Type d'indemnité Journalière (IJ)		Montant max / jour
IJ arrêt maladie	<i>pour les arrêts prescrits jusqu'au 31 mars 2025 :</i>	53,31 €
	<i>pour les arrêts prescrits à compter du 1^{er} avril 2025 :</i>	41,47 €
IJ maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption, deuil parental		101,94 €
IJ accident du travail / maladie professionnelle	<i>jusqu'au 28^e jour :</i>	235,69 €
	<i>à partir du 29^e jour :</i>	314,25 €

Pour plus d'infos, consultez la page [Montants de référence](#) du site de la sécurité sociale.

Si vous souhaitez soutenir et participer au travail de défense de nos métiers, [vous pouvez adhérer au SFA](#).

Fiche « Plafonds », mise à jour le 10 mai 2025.